

ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre
4 rue Léon Jost- 75017 PARIS

346ème SESSION DE JUIN 2019

SÉANCE DU MERCREDI 26 JUIN 2019
DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS ET DE SIGNATURES
DÉPÔT DE SIGNATURES

Pouvoirs pour signer **tous actes et décisions** au nom du Conseil national à :

- **M. BOUET** Président

Sur délégation de signature du Président à :

- **M. ARNAULT** Secrétaire général.

Pouvoirs pour signer tous actes et décisions, dans la limite de leurs attributions, au titre du secrétariat général, sur délégation de signature du Président à :

- **M. GUERRIER** Secrétaire général adjoint
- **M. ICHTERTZ** Secrétaire général adjoint
- **M. MAURICE** Secrétaire général adjoint.

Pouvoirs spécifiques au titre des opérations financières de recettes et de dépenses, en application du règlement de trésorerie à :

- **M. ARNAULT** , Secrétaire général, pour l'engagement et l'ordonnancement des recettes et des dépenses
- **M. GUERRIER** , Secrétaire général adjoint, pour la liquidation des dépenses
- **M. VORHAUER** Trésorier pour l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses

- **M. FOULQUES** Trésorier adjoint, sur délégation du Trésorier, pour l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses

Pouvoirs au titre de l'attribution de l'entraide, en application du règlement de trésorerie à :

- **M. BUREAU** Président de la Commission nationale d'entraide

Pouvoirs au titre de la formation restreinte, pour signer tous actes rentrant dans le champ des attributions confiées à cette formation en application du II de l'article L. 4124-11 du code de la santé publique en matière d'inscription et de suspension temporaire du droit d'exercer à :

- **Mme. CONTY-HENRION** Présidente de la formation restreinte

- **M. BRASSEUR** Vice-Président de la formation restreinte

Fait à Paris, le 26 juin 2019



ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
Conseil National de l'Ordre
4 rue Léon Jost- 75017 PARIS

DÉLÉGATION DE POUVOIR ET DE SIGNATURE
DÉPÔT DE SIGNATURE

DECISIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL EN DATE DU 19 DÉCEMBRE 2019
ANNEXE DU PROCES-VERBAL DE DELEGATIONS DE POUVOIRS DE LA 346^{ÈME} SESSION
DU CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES MEDECINS DU 26 JUIN 2019

Conformément aux dispositions de l'article 2.2 du Titre IV du règlement intérieur de l'Ordre des médecins, le Président donne pouvoirs pour signer **tous actes et décisions** au nom du Conseil national à

➤ **M. MOURGUES**

Vice-Président

qui assurera l'intérim en cas de décès ou de démission ainsi qu'en cas d'absence prolongée, jusqu'à la session au cours de laquelle il sera procédé à l'élection du nouveau Président.

A Paris, le 19 décembre 2019

Docteur Patrick BOUET
Président du Conseil national de l'Ordre des médecins